



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-seizième session

176 EX/7

PARIS, le 5 avril 2007
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE L'EXAMEN D'ENSEMBLE DES GRANDS PROGRAMMES II (SCIENCES EXACTES ET NATURELLES) ET III (SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES)

Résumé

Le présent document contient le rapport et les recommandations sur l'examen des grands programmes II (Sciences exactes et naturelles) et III (Sciences sociales et humaines) demandé par la Conférence générale dans la résolution 2 adoptée à sa 33^e session.

Conformément à la résolution, l'examen a été effectué par une équipe d'experts scientifiques venant d'États membres de toutes les régions, constituée par le Directeur général après consultation des différents groupes électoraux de l'Organisation ainsi que de membres du Secrétariat.

Observations du Directeur général sur le rapport : paragraphes 62-73.

Décision proposée : paragraphe 74.

UN CADRE STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR DES SCIENCES À L'UNESCO
RAPPORT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN
D'ENSEMBLE DES GRANDS PROGRAMMES II (SCIENCES EXACTES ET
NATURELLES) ET III (SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES)

I. INTRODUCTION

1. En octobre 2005, la 33^e session de la Conférence générale a adopté une résolution priant le Directeur général d'entreprendre un examen des programmes de l'UNESCO relatifs aux sciences à la lumière du mandat de l'Organisation, des priorités nationales et régionales et des besoins mondiaux actuels, examen qui ferait partie intégrante de la planification des programmes et y contribuerait.

2. Le Comité d'examen a été désigné en février 2006. Dans sa première phase, la « phase de la collecte d'informations », le Comité est parvenu à une série de constatations qui ont formé la base de sa vision et de sa stratégie pour l'avenir des sciences à l'UNESCO développées durant la deuxième phase ou « phase prospective ». Les résultats obtenus par les travaux du Comité à ce jour sont exposés dans le présent rapport.

II. ANTÉCÉDENTS

Résolution de la Conférence générale

3. À l'origine de l'examen se trouve une résolution¹ adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session en octobre 2005, qui avait été présentée par le Danemark, la Finlande, la France, l'Islande, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovénie et la Suède. La résolution priait le Directeur général d'entreprendre, à la lumière du mandat de l'Organisation, des priorités nationales et régionales et des besoins mondiaux actuels, un examen d'ensemble des grands programmes II (Sciences exactes et naturelles) et III (Sciences sociales et humaines). En vue de procéder à cet examen, la résolution demandait au Directeur général de constituer une équipe d'experts scientifiques dans laquelle seraient représentés les États membres de toutes les régions et qui travaillerait en étroite collaboration avec le Secrétariat. La résolution priait également le Directeur général de présenter un rapport sur les conclusions et recommandations de l'équipe d'experts en vue d'incorporer celles qui auraient été adoptées dans la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et dans le Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5).

Composition du Comité d'examen

4. En février 2006, à l'issue de consultations avec les groupes électoraux, le Directeur général a choisi les membres du Comité d'examen, qui devait être présidé par le Directeur général adjoint². Quinze experts extérieurs siégeant à titre individuel ont été désignés, ainsi que les sous-directeurs généraux pour les sciences exactes et naturelles (SC), les sciences sociales et humaines (SHS) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI), et le Directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP). Le Directeur du Service d'évaluation et d'audit (IOS) a été doté du statut d'observateur. Un des membres externes n'a pu siéger pour des raisons personnelles³.

¹ 33 C/Résolutions 2.

² Comme indiqué dans la Note bleue du Directeur général : DG/Note/06/14 datée du 28 février 2006.

³ La liste complète des membres du Comité figure dans l'annexe II.

Mandat du Comité d'examen

5. Ayant à l'esprit la résolution de la Conférence générale et la Note bleue du Directeur général, le Comité d'examen a adopté à sa première séance un mandat⁴ qui donne au Comité mission de :

contribuer à l'élaboration d'un cadre stratégique tourné vers l'avenir pour les programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences en prenant en considération trois nécessités interdépendantes :

- la nécessité pour l'UNESCO d'adopter une approche prospective de l'ordonnement de ses priorités et de favoriser la réalisation d'un programme d'action novateur en accordant l'importance voulue aux tendances qui se dessinent et aux nouvelles priorités ;
- la nécessité de renforcer le rôle fondamental des sciences dans l'action de l'UNESCO pour lutter contre la pauvreté, en contribuant au renforcement des capacités institutionnelles et humaines, à l'éducation et au développement durable ;
- la nécessité de contribuer à la production de nouvelles formes de connaissances et à la mise en œuvre de formes d'action novatrices pour résoudre les problèmes, compte tenu des complexités nouvelles de l'orientation stratégique de la science au niveau mondial.

Méthodes de travail

6. Cinq réunions formelles ont eu lieu au Siège de l'UNESCO entre mars 2006 et janvier 2007. Entre les réunions, les membres du Comité ont continué à communiquer activement par courrier électronique. Tous les matériaux pertinents relatifs aux travaux du Comité ont été affichés sur un site Web dédié créé par l'UNESCO.

7. Pendant sa première phase, la « phase de la collecte d'informations » (mars-septembre 2006), le Comité a reçu un volume considérable d'informations de la part du personnel de l'UNESCO et a tenu une série d'audiences publiques avec des représentants des six programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO relevant des deux secteurs chargés des sciences : la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Programme relatif aux sciences fondamentales (PISF), le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international de géosciences (PICG), le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et le Programme « Gestion des transformations sociales » (MOST). Des exposés ont aussi été présentés au sujet du Comité international de bioéthique (CIB) et du Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT). En outre, des experts scientifiques des organisations internationales et nationales suivantes ont fait part au Comité de leur opinion sur les programmes de sciences de l'UNESCO : le Conseil international pour la science (CIUS), le Conseil international des sciences sociales (CISS), l'Académie mondiale des jeunes scientifiques (WAYS), la Fondation nationale pour la recherche d'Afrique du Sud, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et l'Institut de technologie d'Israël (Technion).

8. Entre mai et juillet 2006, certains membres du Comité ont assisté en qualité d'observateurs aux consultations régionales des commissions nationales sur les projets de 34 C/4 et 34 C/5. Le Directeur général a soumis au Conseil exécutif à sa 175^e session en septembre 2006 un document d'information concernant les progrès du Comité et ses constatations préliminaires fondées sur la première phase des travaux⁵.

9. Durant la deuxième phase, la phase « prospective » (octobre 2006 - mars 2007), le Comité a délibéré sur ses conclusions et recommandations, qui étaient appelées à être prises en

⁴ Le texte complet du mandat figure à l'annexe I.

⁵ 175 EX/INF.12.

considération dans le processus de préparation du 34 C/4 et du 34 C/5 et a achevé la réduction de son rapport final au Directeur général.

10. En réponse à la demande, formulée par le Directeur général, de nouvelles contributions financières destinées à faciliter les travaux du Comité et de son secrétariat, des concours supplémentaires ont été fournis par les Gouvernements de la Finlande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

III. CONSTATATIONS DU COMITÉ

11. Au cours de ses délibérations, le Comité s'est demandé comment les programmes scientifiques de l'UNESCO pouvaient peser sensiblement sur le cours des choses au XXI^e siècle. Sachant quels sont les points forts et les points faibles de la stratégie actuelle de l'UNESCO, de ses programmes, de sa gestion et de son administration, le Comité a essentiellement fait les constatations suivantes :

Le nouveau contexte mondial et les défis qui en découlent pour l'UNESCO

12. Bien que le contexte mondial ait beaucoup évolué au cours des 60 années passées, le mandat de l'UNESCO dans le domaine des sciences et pour tous ses secteurs est au moins aussi pertinent aujourd'hui qu'à l'époque de sa fondation. De nos jours, le monde doit résoudre les problèmes nouveaux que posent un développement économique inégal, la dégradation de l'environnement, l'évolution démographique, les transformations politiques et la mondialisation. Les lourdes menaces qui pèsent sur la sécurité naturelle et humaine (changement climatique planétaire, apparition et propagation de maladies infectieuses, perte de diversité biologique, par exemple) sont autant de défis pour nos capacités intellectuelles, alors que les impératifs humanitaires et les besoins de développement sont aussi importants que jamais. Les solutions durables, que ce soit au niveau mondial, régional ou national, exigent davantage de progrès des connaissances scientifiques, de découvertes et d'intelligence des choses, une meilleure intégration de la recherche et de l'enseignement ; il faut aussi définir des mesures pratiques pour pouvoir agir.

Les nouvelles tendances des sciences et des technologies

13. Les sciences et les technologies ont fait des progrès spectaculaires et sont devenues de plus en plus complexes, interdisciplinaires et internationales. Les nouvelles théories scientifiques et les cadres conceptuels nouveaux, ainsi que de nouvelles conceptions du travail en collaboration, repoussent les frontières dans tous les domaines des sciences exactes et naturelles, sociales et humaines. Il est désormais universellement admis que les sciences, les technologies et l'innovation sont les moteurs du développement économique national, et qu'elles apportent une contribution indispensable à la lutte contre la pauvreté, à la prévention des maladies et à la conservation de l'environnement. Les questions de durabilité occupent une place de plus en plus importante. Il est donc impératif que les programmes scientifiques de l'UNESCO s'inspirent et tirent profit des derniers progrès de la recherche scientifique et de la réflexion théorique ainsi que des innovations technologiques.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'UNESCO a un rôle unique à jouer dans le domaine des sciences au sein du système des Nations Unies

14. Au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO jouit d'un avantage comparatif réel en ce sens qu'elle est la seule institution qui, du fait de sa mission, puisse intégrer sciences, éducation et culture. Cependant, étant donné le budget limité dont elle dispose, l'UNESCO ne peut être un organisme de financement de la recherche ni du développement. Elle peut jouer un rôle de catalyseur des activités menées en collaboration avec d'autres, ce qui lui permet d'avoir un poids financier non négligeable et un maximum d'impact. De la sorte, elle facilite la participation à la recherche, notamment par la création de réseaux, ainsi qu'à l'insertion et à l'application des

résultats de la recherche dans les efforts planétaires, régionaux et nationaux. La crédibilité internationale de l'UNESCO, son mandat scientifique particulier au sein du système des Nations Unies, sa réputation intellectuelle, sa puissance mobilisatrice et sa présence dans le monde entier sont pour elle un fondement solide sur lequel elle peut s'appuyer pour jouer ses rôles essentiels de facilitateur et d'agent du renforcement des capacités.

15. En particulier, l'Organisation peut faciliter l'élaboration de politiques scientifiques aux niveaux mondial, régional et national en améliorant la base de connaissances pertinentes issues de la recherche scientifique et en diffusant ces connaissances, en promouvant les travaux relatifs aux politiques et en participant à la formulation d'avis concernant les grandes orientations, ainsi qu'en renforçant les capacités des pays en matière d'élaboration de politiques, de suivi des activités scientifiques et de comparaison des performances. Cette activité collective est en accord avec le rôle multilatéral de l'UNESCO en tant qu'institution des Nations Unies, avec sa capacité transdisciplinaire et avec le crédit dont elle jouit tant auprès des gouvernements que de la société civile à travers le monde.

L'UNESCO a besoin d'une nouvelle vision et d'une nouvelle stratégie tournée vers l'avenir qui aient un impact plus puissant pour ses programmes scientifiques

16. Étant donné le mandat unique qui est le sien en matière scientifique, l'UNESCO devrait être, au sein du système des Nations Unies, le principal moteur au service du pouvoir de transformation propre au savoir scientifique, en encourageant le dialogue, la coopération, le travail en réseau et la mise en commun des connaissances entre le monde scientifique, les décideurs et la société civile. Cependant, à la suite d'une série de consultations d'experts scientifiques de pays en développement comme de pays développés, le Comité a été amené à constater que, avec le temps, l'UNESCO avait perdu de sa crédibilité comme principal porte-parole international dans le domaine des sciences, et que ses programmes étaient désormais considérés par la communauté scientifique comme fragmentaires, trop ambitieux, mal ciblés, sans conception claire ni stratégie scientifique.

17. L'UNESCO doit mieux définir les priorités de ses programmes scientifiques sur la base de critères de pertinence, d'efficacité, d'impact, d'efficience et de durabilité. Par exemple, elle doit redoubler d'efforts dans le domaine de l'éducation scientifique et du renforcement des capacités à tous les niveaux et susciter des occasions d'intégrer éducation, formation et recherche dans ses programmes. Il est particulièrement important d'améliorer les systèmes scientifiques nationaux d'enseignement supérieur et de recherche.

18. Le programme des sciences devrait faire l'objet d'un examen rigoureux, continu et régulier pour déterminer les activités qui sont marginales ou qui font double emploi avec celles d'autres organisations du système des Nations Unies ou organisations internationales mieux faites pour ce rôle. Si la continuité sur le long terme est essentielle à certains aspects des sciences, elle est aussi précieuse pour promouvoir les activités novatrices. L'UNESCO doit faire des choix stratégiques en s'appuyant sur son mandat, sur une analyse dynamique de son avantage comparatif et des nouveaux défis ainsi que sur une activité conjointe résolue avec ses partenaires du système des Nations Unies. Il est essentiel d'établir un lien entre les objectifs scientifiques de l'UNESCO et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de promotion de la paix internationale et de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015 pour obtenir davantage de crédibilité au sein du système des Nations Unies. De plus, les activités de l'UNESCO devraient être considérées dans le contexte plus large du débat actuel sur la réforme des Nations Unies.

La coordination intersectorielle et la réflexion interdisciplinaire sont insuffisantes et doivent être intégrées dans les activités en cours et dans tout nouveau programme et activité

19. Après avoir obtenu de nombreuses informations de tous les secteurs de l'UNESCO, le Comité a relevé qu'il y avait une insuffisance d'interconnexion s'agissant des dotations en effectifs et de la structure budgétaire, d'où une culture d'isolement scientifique et sectoriel qui empêche

d'encourager les activités intégrées, les synergies entre les sciences et la collaboration interdisciplinaire en même temps que de se concentrer sur les problèmes et les solutions.

20. Par exemple, certains aspects du cycle de l'eau relèvent essentiellement de la Division des sciences de l'eau du Secteur des sciences exactes et naturelles. Or tous les problèmes mondiaux liés à l'eau doivent également être abordés du point de vue des sciences sociales et humaines, de l'éducation, de la culture, de la communication et de l'information, c'est-à-dire du point de vue de tous les secteurs de l'UNESCO.

21. Les objectifs du développement durable et de l'amélioration de la gestion de l'environnement, ainsi que la mission d'améliorer les capacités de recherche sociale sont tout aussi tributaires d'une bonne compréhension des sociétés humaines, des conceptions du risque et de la récompense, des influences culturelles et économiques et de la prise de décisions au niveau des individus et des groupes qu'ils le sont de la compréhension du monde physique. Ainsi, ni les sciences exactes et naturelles ni les sciences sociales et humaines ne peuvent à elles seules atteindre aucun des objectifs de l'UNESCO ; les deux volets sont nécessaires.

22. À l'heure actuelle, le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Secteur des sciences sociales et humaines ne parviennent pas à s'appuyer sur leurs atouts combinés pour aborder les questions scientifiques qui ont de l'importance sur le plan social ou le plan économique. Les programmes scientifiques de l'UNESCO ne sont ni prévus ni conçus pour intégrer ces diverses disciplines, compte tenu des différences de méthodologies et de pratiques entre sciences exactes et naturelles et sciences sociales et humaines. L'UNESCO est donc placée devant un problème d'organisation puisqu'il s'agit d'encourager l'intégration de la planification du programme et de la gestion des projets avec la flexibilité en matière de budgétisation et d'effectifs, tant au Siège que hors Siège.

23. Le Comité en conclut que la coordination intersectorielle et l'action interdisciplinaire aussi bien entre les deux secteurs scientifiques que dans l'ensemble de l'Organisation sont à l'heure actuelle insuffisantes et doivent être par conséquent considérablement renforcées.

Il faut améliorer la coordination entre les programmes scientifiques intergouvernementaux/ internationaux et avec les autres organisations compétentes

24. Bien que les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux donnent à l'UNESCO un axe d'action identifiable et une continuité durable dans des domaines planétaires essentiels, le Comité a relevé que chacun de ces programmes avait son propre organe de prise de décisions et ses processus ainsi que son administration propres, et qu'il fonctionnait en général de façon trop autonome dans ses domaines de compétences scientifiques. Il y a des doubles emplois considérables entre les programmes scientifiques intergouvernementaux ou internationaux eux-mêmes, avec les institutions du système des Nations Unies et avec des organisations scientifiques extérieures. Si l'on prend par exemple le Programme hydrologique international (PHI), on s'aperçoit qu'il y a une vingtaine d'organismes qui s'occupent des questions relatives à l'eau au sein du seul système des Nations Unies, et que la coordination est insuffisante, en dépit de l'existence à l'échelle de tout le système d'un organisme coordonnateur comme ONU-Eau. D'autres programmes, comme le Programme international de géosciences (PICG), dont les efforts fournissent une assise à plusieurs programmes scientifiques internationaux ou intergouvernementaux, doivent être mieux centrés sur le plan scientifique et accorder davantage d'importance à la pertinence sociale. Si l'on prend le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), qui correspond bien au rôle de renforcement des capacités propre à l'UNESCO, il doit être fondamentalement réorienté étant donné le financement interne limité qui est le sien. De surcroît, si les programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux sont les lieux de partenariats efficaces entre scientifiques et pouvoirs publics, leur nature d'entités semi-indépendantes fait qu'il est difficile de lancer de nouvelles initiatives et de définir de façon plus générale des priorités nouvelles dans les programmes scientifiques de l'UNESCO. C'est particulièrement vrai au Secteur des sciences exactes et naturelles, où actuellement les quatre

programmes environnementaux (COI, PHI, MAB et PICG) absorbent à eux seuls plus de 70 % des fonds du budget ordinaire affectés aux activités. À lui seul, le PHI représente près de 40 % des fonds du budget ordinaire alloués à des activités pour le Secteur au cours de l'exercice actuel⁶.

25. Même si quelques projets conjoints ont été lancés, et si les présidents des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux se réunissent de temps en temps, il n'y a pas de mécanismes ou de processus permettant d'étudier dans quelle mesure les programmes pris collectivement sont pertinents pour le mandat et le rôle de l'UNESCO ni pour permettre de redoubler d'efforts pour exploiter les possibilités d'améliorer les synergies entre ces programmes et d'assurer une coordination plus stratégique avec les activités correspondantes dans l'ensemble du système des Nations Unies et dans les organismes de recherche extérieurs au système. De plus, des économies substantielles pourraient sans doute être faites en rationalisant cet ensemble d'administrations séparées.

26. Les organes directeurs des programmes intergouvernementaux et internationaux devraient réexaminer leur mission, en particulier compte tenu du chevauchement de leurs programmes de recherche et du fait que le développement des connaissances scientifiques dépasse désormais les frontières qui séparaient autrefois les disciplines. Étant donné la nature ouverte de ces programmes, il conviendrait également d'envisager les questions de clauses d'extinction et/ou d'évolution vers des financements extrabudgétaires autonomes pour les programmes ainsi que pour des projets spécifiques à l'intérieur de ces programmes.

Il faut envisager de moderniser la gestion et d'assurer une transparence administrative et budgétaire, notamment en instaurant une culture de l'évaluation et une politique dynamique de décentralisation

27. Le Comité a relevé que les procédures usuelles n'apparaissent pas dans la gestion et l'administration des projets - notamment, mais pas uniquement, s'agissant de la sélection des projets, de leur présentation budgétaire détaillée, en particulier pour ce qui est des coûts de personnel, de la gestion des activités, de l'obligation redditionnelle, de l'évaluation des résultats et de leur diffusion. Les critères pour lancer ou poursuivre un programme ne devraient pas seulement être fonction de sa capacité à obtenir un financement extrabudgétaire : l'utilisation de ces fonds doit être visible et conforme aux priorités de l'UNESCO. Le Comité en conclut qu'à l'heure actuelle les programmes scientifiques de l'UNESCO doivent être uniment transparents et respecter les normes habituelles pour la totalité des activités de gestion et des activités budgétaires.

28. L'UNESCO devrait également intégrer la budgétisation axée sur les résultats et l'allocation de ressources humaines spécifiques dans le processus de planification des programmes. Il manque dans l'Organisation une culture de l'évaluation. Les États membres ne reçoivent pas en temps utile d'évaluation critique des programmes ou de projets qui ont réussi ou échoué. Il leur est donc difficile de se prononcer sur l'efficacité éventuelle de programmes par rapport aux objectifs déclarés. Tous les programmes devraient comporter une composante suivi et évaluation, avec des indicateurs de performance clairement formulés et des clauses d'extinction pour que des décisions puissent être prises quant au renouvellement du financement de tel ou tel programme d'un exercice biennal et d'un cycle budgétaire à l'autre.

29. L'UNESCO a besoin d'une politique de décentralisation dynamique. Elle dispose d'un vaste réseau, au-delà du Siège et des bureaux hors Siège, qui rassemble les commissions nationales, les instituts et centres de catégorie 1 ou 2, les comités nationaux des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux et des sites d'activités répartis dans le monde entier (par exemple les réserves de biosphère du MAB, les sites du patrimoine mondial naturel, etc.), les chaires UNESCO avec leurs réseaux, et les clubs UNESCO. La « famille » élargie de l'UNESCO devrait fonctionner de façon plus cohérente. Les activités menées hors Siège devraient être fonction des besoins locaux et s'inscrire de façon explicite et concrète dans des objectifs,

⁶ Selon le 33 C/5.

politiques et normes de développement mondiaux, convenus (par exemple les OMD) et être réglées sur la nouvelle conception de l'unité d'action des Nations Unies au niveau des pays. Compte tenu des tendances actuelles de la réforme des Nations Unies, un des nouveaux défis que l'UNESCO a à relever est de trouver et d'entretenir un équilibre dynamique entre ses activités opérationnelles au niveau national et ses actions mondiales et normatives.

Les programmes scientifiques de l'UNESCO auraient tout à gagner d'une amélioration de la visibilité et de l'information du public

30. Le monde scientifique et universitaire, les divers médias et le public (en particulier les jeunes) sont mal informés des activités scientifiques de l'UNESCO. L'UNESCO doit entretenir des relations plus efficaces avec ses milieux et renforcer la participation de scientifiques de renom à ses programmes scientifiques pour que ceux-ci soient plus visibles. Le programme scientifique de l'UNESCO doit bénéficier d'une nouvelle image, et avoir pour thème unificateur : « l'accès au savoir scientifique pour tous ».

31. Si l'absence d'une stratégie efficace de communication avec des actions d'information volontaristes gêne considérablement les efforts déployés par l'UNESCO pour promouvoir ses activités dans le domaine des sciences, l'effort de visibilité ne saurait être un processus vide. Ce qu'il faut surtout pour améliorer la visibilité, c'est renforcer dans son ensemble l'utilité et l'impact des programmes de sciences de l'UNESCO. De plus, l'UNESCO doit présenter les résultats de ses activités sous une forme que les décideurs peuvent comprendre.

32. L'UNESCO doit améliorer ses activités d'information par une conception novatrice des partenariats avec d'autres organisations à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, l'objectif étant d'accroître l'efficacité des programmes, leur complémentarité et leur efficience⁷. Sur le plan international, ce sont, entre autres, le Conseil international pour la science (CIUS), l'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS), le Conseil international des sciences sociales (CISS), le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et l'Académie mondiale des jeunes scientifiques (WAYS). Au niveau régional, ce sont l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et l'Organisation des États américains (OEA).

33. L'UNESCO doit également collaborer plus étroitement avec son exceptionnel réseau de commissions nationales. Certaines jouent d'ores et déjà un rôle important en sensibilisant les pouvoirs publics, parlementaires, organismes privés, établissements d'enseignement et grand public aux activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences et en contribuant à promouvoir la réalisation des objectifs de programme de l'UNESCO au niveau national. Bien que des scientifiques soient membres de certaines commissions nationales, toutes les commissions devraient admettre qu'il est important que des scientifiques figurent dans leurs rangs pour qu'elles puissent contribuer efficacement à faire en sorte que les programmes et priorités de l'UNESCO correspondent aux besoins des États membres. Il serait à cet égard utile que les liens avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO soient améliorés.

⁷ Par exemple, le récent Rapport mondial sur le développement humain « Au-delà de la pénurie : Pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau » du Programme des Nations Unies pour le développement n'a pas cité une seule fois en 440 pages les activités des secteurs scientifiques de l'UNESCO ni les programmes intergouvernementaux ou internationaux correspondants. En revanche, le rapport du PNUD cite à de nombreuses reprises le Secteur de l'éducation de l'UNESCO à propos des niveaux d'alphabétisation mondiaux et des faits nouveaux dans le domaine de l'éducation.

IV. UNE VISION NOUVELLE

« En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'UNESCO contribue à l'édification de la paix, à la réduction de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information » (Énoncé de mission dans le projet de 34 C/4)

34. Pour formuler la vision et la stratégie qu'il préconise pour les sciences à l'UNESCO, le Comité est parti des constatations suivantes :

- Le mandat aux multiples facettes de l'UNESCO met expressément en lumière le rôle des sciences, et l'UNESCO est la seule organisation du système des Nations Unies ayant des responsabilités

en matière d'éthique. Par ailleurs, l'UNESCO est reconnue comme chef de file au plan mondial pour un certain nombre de rôles et de tâches.

- L'un des grands atouts de l'UNESCO réside dans le large éventail de ses fonctions, qui lui permettent d'opérer sur plusieurs modes : au niveau mondial, par un travail sur les normes, les politiques, le plaidoyer et la surveillance, et par des activités opérationnelles menées aux niveaux des pays, des sous-régions et des régions.
- Par ses programmes sur la science, l'UNESCO favorise à l'échelle mondiale, la recherche, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la constitution de réseaux, la recherche tournée vers les politiques et les débats d'orientation fondés sur des données factuelles, la surveillance, la collecte et la diffusion des meilleures pratiques et la mobilité et l'échange des chercheurs en sciences.
- Les nouvelles tendances que dessine la réforme du système des Nations Unies offrent à l'UNESCO une occasion sans précédent de devenir un contributeur essentiel, dans le domaine des sciences, à « l'unité d'action des Nations Unies ».

« Aujourd'hui plus que jamais, la science constitue un facteur essentiel d'enrichissement éducatif, intellectuel et culturel. Lorsque nous parlons [...] d'économie du savoir, nous soulignons [...] [qu']elle repose sur la science. La science est source d'avancées technologiques et de bienfaits économiques qui offrent des possibilités exceptionnelles de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain, de réduire la pauvreté, de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de vie » (Allocution du Directeur général, Koïchiro Matsuura, lors de la Table ronde ministérielle sur les sciences fondamentales, 13 octobre 2005).

35. La vision que le Comité propose pour l'UNESCO est celle d'une organisation reconnue pour son rôle moteur au sein du système des Nations Unies, à l'issue d'une réorientation stratégique de l'ensemble de ses activités scientifiques dans un sens qui contribue à la réduction de la pauvreté et à la paix dans le cadre d'un ensemble de programmes bien gérés et opportuns, correspondant à une science interdisciplinaire de pointe, tirant le parti maximal de tous ses atouts, faisant la démonstration de ses avantages comparatifs, en tête dans les idées nouvelles, garante de qualité et d'excellence, attirant les meilleurs scientifiques et prouvant aux gouvernements que l'investissement dans la science et la technologie est capital pour le progrès humain, social et économique.

36. L'un des principaux éléments de cette vision a trait à l'innovation et à la recherche des synergies qui permettraient à l'UNESCO de réunir les sciences exactes et naturelles, sociales et humaines dans des programmes et des activités conçus en fonction d'enjeux multidimensionnels tels que la pauvreté et les conflits.

37. Le monde est devenu plus aggloméré et intégré, à cause de l'urbanisation, d'une part, et du développement des technologies de transport, de communication et de médias, d'autre part. Les conséquences des conflits ou des catastrophes sont dès lors plus visibles et touchent un plus grand nombre de personnes. Les réponses requises sont à rechercher dans toujours plus de

préparation en vue de réduire la vulnérabilité et toujours plus de rapidité et d'efficacité dans les interventions face aux conflits et aux catastrophes.

38. Dans la vision qu'en a le Comité, l'UNESCO, par l'entremise de ses programmes de sciences, contribuera à la réduction de la pauvreté et à la paix en élargissant les perspectives et l'accès aux connaissances et aux services de base grâce aux technologies propres à améliorer les conditions de vie, celles des couches de la population traditionnellement exclues en particulier. Les programmes de sciences viseront à bénéficier à la société et à autonomiser la population par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'éducation à tous les niveaux.

39. Un autre élément essentiel de l'ensemble des actions de l'UNESCO dans le secteur de la science a trait au dialogue entre la science officielle et les sciences traditionnelles, locales et autochtones des diverses cultures et leur intégration en un ensemble propre à enrichir les perspectives et approches générales de ses programmes par la diversité, la durabilité et la justice distributive.

40. Le projet global futur de l'UNESCO dans le domaine des sciences sera favorisé par une organisation flexible et efficace, fonctionnant selon des principes rigoureux d'évaluation, de gestion et de transparence budgétaire, capable de s'adapter aux nouveaux défis planétaires, tirant parti de toutes ses compétences sectorielles et instaurant une coopération optimale entre le Secrétariat et la famille élargie de l'UNESCO, les commissions nationales en particulier.

V. RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE

41. Au vue des principales constatations ci-dessus, le Comité avance les neuf recommandations suivantes concernant l'ensemble des actions de l'UNESCO dans le domaine des sciences :

- le soutien à la formulation des politiques en vue du renforcement des capacités demande à être développé ;
- les programmes doivent s'intéresser aux nouveaux paradigmes scientifiques et prendre en compte la recherche « de pointe » ;
- les activités interdisciplinaires et intersectorielles devraient être nettement renforcées ;
- l'enseignement scientifique devrait être hautement prioritaire ;
- la coordination et les synergies des programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux demandent à être améliorées ;
- l'ouverture vers l'extérieur et les partenariats demandent à être améliorés ;
- une sélection, une appréciation et une évaluation rigoureuses et transparentes des programmes et des projets sont nécessaires ;
- le rôle moteur de l'UNESCO doit être renforcé par de nouvelles initiatives mondiales ;
- un Comité consultatif scientifique est nécessaire.

RECOMMANDATION 1

Le soutien à la formulation des politiques en vue du renforcement des capacités demande à être développé

42. Le Comité recommande que :

- l'UNESCO renforce ses interventions concernant les politiques de la science en utilisant ses contacts avec les gouvernements pour encourager et aider à planifier l'orientation des ressources vers le renforcement des capacités dans le domaine des sciences par la création d'infrastructures scientifiques et technologiques, et de potentiels de recherche, de développement et d'innovation, pour prouver aux gouvernements que l'investissement dans la science et la technologie revêt une importance capitale pour le développement humain, social et économique. Par ailleurs, le fait de donner aux scientifiques les moyens et les possibilités de travailler dans leur pays d'origine à la recherche-développement ayant une importance locale et l'instauration de véritables partenariats internationaux constituent un élément central de la lutte contre l'exode des compétences.

RECOMMANDATION 2

Les programmes doivent s'intéresser aux nouveaux paradigmes scientifiques et prendre en compte la recherche « de pointe »

43. Le Comité recommande que :

- l'UNESCO adopte une approche « prospective » et soit consciente des « domaines émergents » de la science (nanotechnologies, intelligence scientifique, économie de la connaissance, etc.). Les programmes de sciences de l'UNESCO devraient organiser les réunions et débats nécessaires pour être mieux en mesure d'identifier les idées naissantes ;
- les programmes prennent en compte la recherche et le savoir scientifiques « de pointe » grâce à des partenariats avec des organisations scientifiques telles que le CIUS et la TWAS ;
- l'UNESCO mette davantage l'accent sur les nouveaux paradigmes scientifiques tels que la résilience socioécologique, la vulnérabilité et la gestion adaptative de l'environnement ;
- l'UNESCO veille dans le même temps à ce que les divers systèmes de connaissance soient pris en considération dans la conception et la gestion de ses programmes ;
- l'UNESCO examine les sites inscrits sur ses listes (507 réserves de biosphère dans 102 pays, 162 sites du patrimoine mondial naturel, etc.) pour déterminer s'il y a lieu de les ouvrir davantage à une surveillance globale coordonnée portant sur le changement climatique, la perte de diversité biologique et le développement durable.

RECOMMANDATION 3

Les activités interdisciplinaires et intersectorielles devraient être nettement renforcées

44. Le Comité recommande que :

- l'UNESCO accorde un rang de priorité élevé à l'intersectorialité et à l'interdisciplinarité dans les prochains C/4 et C/5. L'UNESCO devrait se fixer comme objectifs primordiaux

d'intégrer les sciences (exactes et naturelles, sociales et humaines) entre elles, et de les intégrer à l'éducation, à la culture et à la communication et l'information ;

- les programmes et projets de l'UNESCO soient élaborés à partir de problèmes à résoudre, en appliquant en cas de besoin des approches interdisciplinaires et transsectorielles ;
- tous les programmes de sciences comportent à la fois des volets sciences exactes et naturelles et des volets sciences sociales et humaines. Ils devraient également inclure des éléments d'éducation, de formation, de culture et de communication et d'information, en tirant parti de l'avantage comparatif de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies ;
- la dimension éthique et les valeurs soient incorporées à tous les programmes.

RECOMMANDATION 4

L'enseignement scientifique devrait être hautement prioritaire

45. Lors de la Table ronde ministérielle de haut niveau sur les sciences fondamentales organisée pendant la Conférence générale de 2005, les ministres ont préconisé de mettre davantage l'accent sur l'enseignement des sciences en en faisant une partie intégrante du renforcement des capacités, et ils ont reconnu qu'il existe « entre la recherche scientifique et l'enseignement supérieur un rapport de symbiose ».

46. Le Comité recommande que :

- l'UNESCO redouble d'efforts pour aider les pays à développer leurs systèmes scientifiques nationaux afin de renforcer l'enseignement des sciences à l'université, en particulier par l'intégration de la recherche et de l'enseignement, et d'améliorer la qualité de l'enseignement scientifique, notamment par le cyberapprentissage. Sur tous ces plans, les centres de catégorie 1 et 2, les chaires et les réseaux universitaires associés à l'UNESCO représentent des atouts importants. Une coordination plus étroite avec l'Université des Nations Unies (UNU) est également recommandée ;
- l'UNESCO joue un rôle important dans le renforcement de l'enseignement des sciences fondamentales et appliquées et des sciences sociales et humaines à l'échelle mondiale afin d'attirer les jeunes vers la science et les carrières scientifiques. Tous les types de supports (cyberapprentissage, sous forme de conférences de scientifiques de renom diffusées par voie électronique, musées, expositions, etc.) devraient être utilisés ;
- les programmes de sciences soient axés sur les jeunes chercheurs pour aider à la formation des futurs leaders de la science et de la technologie.

RECOMMANDATION 5

La coordination et les synergies des programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux demandent à être améliorées

47. Le Comité recommande que :

- les programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux soient réorientés dans un sens plus en phase avec les problèmes à résoudre et faisant ressortir leur contribution à la paix, à la réduction de la pauvreté, au développement durable et au dialogue entre les civilisations ;

- les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux soient périodiquement évalués pour s'assurer qu'ils intègrent la recherche et le savoir scientifiques de pointe dans leurs activités, évitent les chevauchements conceptuels avec d'autres activités, favorisent la coordination, développent les activités transversales dans leurs programmes, avec d'autres entités des Nations Unies et organisations nationales et internationales compétentes, et mobilisent des ressources en instaurant des partenariats appropriés ;
- la coordination et la coopération soient améliorées tant entre les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux qu'avec d'autres programmes des Nations Unies ;
- les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux n'étant pas à durée limitée, la question d'éventuelles clauses d'extinction et/ou de l'évolution vers un financement extrabudgétaire autonome des programmes ainsi que de projets précis au sein de ces derniers soit posée ;
- les diverses structures administratives des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux soient revues pour déterminer s'il y a lieu de les fusionner pour parvenir à une meilleure coordination et plus d'efficacité budgétaire ;
- la coopération entre les comités nationaux des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux et entre ces comités et les commissions nationales pour l'UNESCO soit améliorée.

RECOMMANDATION 6

L'ouverture vers l'extérieur et les partenariats demandent à être améliorés

48. Le Comité recommande que :

- l'UNESCO tire un meilleur parti des partenariats existant à l'intérieur de la communauté de l'UNESCO (unités hors Siège, commissions nationales, instituts et centres de catégorie 1 et 2, comités nationaux des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux, chaires, réseaux UNITWIN et clubs) et du système des Nations Unies ;
- les scientifiques soient représentés dans toutes les commissions nationales pour l'UNESCO, ce qui les mettrait mieux à même d'être des partenaires efficaces ;
- des stratégies de communication et d'ouverture vers l'extérieur soient incorporées à tous les programmes scientifiques, leurs résultats et leurs impacts étant rendus publics ;
- l'UNESCO renforce ses partenariats clés avec les grandes organisations (organismes compétents des Nations Unies, établissements de recherche et de développement, organismes de financement, conseils de recherche, agences spatiales, ONG, par exemple) en vue de l'exécution de programmes conjoints ;
- l'UNESCO envisage de créer un « prix scientifique de l'UNESCO pour la paix ».

RECOMMANDATION 7

Une sélection, une appréciation et une évaluation rigoureuses et transparentes des programmes et des projets sont nécessaires

Sélection des programmes/projets :

49. Le Comité recommande que :

- des méthodes de sélection soient appliquées pour veiller à ce que toutes les activités approuvées soient pertinentes par rapport à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et aux objectifs primordiaux définis par les États membres ;
- tous les programmes mettent en évidence la contribution singulière/l'avantage comparatif de l'UNESCO ;
- l'UNESCO entreprenne des programmes dans des domaines clés et se dégage dès que d'autres organisations en prennent la direction ;
- la sélection des programmes et des instituts et centres de catégorie 1 et 2 repose sur un examen externe indépendant.

Appréciation :

50. Le Comité recommande que :

- tous les programmes fassent l'objet d'une appréciation continue et régulière, destinée à déterminer :
 1. les domaines existants où l'action doit être poursuivie et développée plus avant ;
 2. les domaines existants qui sont devenus moins pertinents, ou bien ceux où l'activité fait double emploi et devrait donc être abandonnée progressivement ou confiée à d'autres organismes ;
 3. les nouvelles formes de savoir et les formes novatrices d'action à adopter pour répondre aux nouvelles tendances et aux priorités qui se font jour.

51. En procédant à ce type d'appréciation, l'UNESCO mènera un ensemble d'activités scientifiques qui se différencieront nettement de celles des autres organismes des Nations Unies, et qui reposeront sur les priorités et compétences stratégiques de l'Organisation, ainsi que sur les nouveaux enjeux qu'elle doit prendre en compte. Cet ensemble d'activités devrait être coordonné avec les autres entités des Nations Unies et avec les organismes scientifiques internationaux et tirer pleinement parti des partenariats conclus avec eux, afin d'exploiter au mieux les ressources et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité.

52. Pendant la phase de la collecte d'informations, le Comité a relevé un déséquilibre du financement des programmes scientifiques en faveur des activités liées à l'eau. Aussi le Comité recommande-t-il que :

- les activités liées à l'eau soient davantage centrées sur la recherche relative à l'élaboration des politiques et sur le renforcement des capacités ;
- l'UNESCO adopte une approche plus globalisante de ses programmes environnementaux, en associant les perspectives sociales, culturelles et éducatives, et en traitant des

questions telles que les économies d'énergie, la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, etc.

Suivi et évaluation :

53. Le Comité recommande que :

- le suivi et l'évaluation soient incorporés à tous les programmes et réalisés à des intervalles préétablis par des experts scientifiques divers et indépendants, sur la base d'indicateurs de performance significatifs ;
- les évaluations reposent sur un ensemble bien défini de critères (comprenant, à tout le moins, les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficacité et de durabilité retenus par l'ONU, ainsi que ceux de faisabilité, d'impact et de progrès vers la réalisation des objectifs), faisant intervenir un ensemble approprié et réaliste d'éléments mesurables et de données de référence.

RECOMMANDATION 8

Le rôle moteur de l'UNESCO doit être renforcé par de nouvelles initiatives mondiales

54. Le Comité recommande que l'UNESCO :

- organise et convoque périodiquement un forum des ministres de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur afin de promouvoir le dialogue et de mieux comprendre les questions de politique scientifique dont l'UNESCO devrait s'occuper, en particulier dans les pays en développement. Une attention particulière doit être prêtée tant aux modalités de ces réunions qu'à leur suivi par l'UNESCO afin de valoriser au maximum le temps que les participants y auront consacré ;
- crée un espace où les scientifiques puissent informer l'UNESCO des domaines nouveaux ou émergents dans l'univers des sciences, et où des spécialistes dont les vues sur d'importantes questions scientifiques contemporaines divergent puissent débattre de leurs positions respectives ;
- exerce une fonction de « veille mondiale » pour pouvoir suivre l'apparition de problèmes critiques d'éthique et de société ;
- assure un suivi mondial des indicateurs relatifs à la science et à la technologie, en tirant parti des compétences de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).

RECOMMANDATION 9

Un Comité consultatif scientifique est nécessaire

55. Le Comité recommande :

- la mise en place d'un Comité consultatif scientifique aux compétences étendues, qui se réunirait périodiquement et ferait rapport au Directeur général.

56. Ce Comité aurait notamment pour mandat :

- de suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité d'examen telles qu'elles auront été examinées par le Conseil exécutif et adoptées par la Conférence générale ;

- de donner des avis concernant les programmes scientifiques, de manière à renforcer la coopération intersectorielle et à améliorer l'efficacité et l'efficacit  ;
- d'assurer l'interdisciplinarit  et l'exploitation des synergies entre les programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux ainsi que la coordination strat gique avec les autres activit s du syst me des Nations Unies ;
- de superviser l' valuation des programmes en cours et de recommander les orientations   adopter ;
- de conseiller le Directeur g n ral sur les m canismes qui, aux plans de l'organisation, du budget et du personnel, seraient de nature   renforcer les liens et   int grer les sciences exactes et naturelles, sociales et humaines   l'UNESCO.

57. Le Comit  devrait  tre constitu  d'un groupe d'experts scientifiques reconnus et ind pendants, nomm s par le Directeur g n ral en consultation avec les  tats membres ; il devrait  tre repr sentatif d'une grande vari t  de connaissances scientifiques sp cialis es et d'exp riences de la recherche et de l' ducation au niveau international, et r pondre   une r partition g ographique entre pays en d veloppement et pays d velopp s. Ses membres devraient avoir des mandats de dur e d termin e,  chelonn s de mani re que le Comit  soit renouvel  par roulement.

VI. OBSERVATIONS FINALES

58. Le Comit  pr sente ce rapport   l'examen du Directeur g n ral,  tant entendu que celui-ci en portera le contenu   la connaissance du Conseil ex cutif   sa 176^e session.

59. Une fois son rapport examin  par le Conseil ex cutif, le Comit  est dispos    continuer de donner ses avis au Directeur g n ral jusqu'  l' tude finale du rapport   la 34^e session de la Conf rence g n rale.

60. Le Comit  n'a pas d battu en d tail d'une  ventuelle modification de la structure actuelle des secteurs charg s des sciences, cette question  tant consid r e par certains comme relevant de la seule comp tence du Directeur g n ral. Cependant, deux formules de rechange   la structure actuelle (des deux secteurs) ont  t  avanc es au cours des d bats du Comit . Ces propositions n'ont pas fait l'objet d'un consensus du Comit .

61. Les deux formules de rechange propos es  taient les suivantes :

- maintenir les grands programmes II et III en tant que volets de programme pilot s s par ment   l'int rieur d'un seul Secteur des sciences de l'UNESCO et sous l'autorit  d'une direction unique ;
- fondre les grands programmes II et III en un seul programme des sciences relevant d'un unique Secteur des sciences de l'UNESCO.

OBSERVATIONS DU DIRECTEUR G N RAL AU SUJET DU RAPPORT

62. Le Directeur g n ral a trouv  ce rapport tr s utile et en a examin  les conclusions et recommandations avec une grande attention. Il remercie sinc rement le Comit  charg  de l'examen d'ensemble d'avoir exprim  des vues importantes, dont bon nombre ont  t  pleinement prises en consid ration lors de l' laboration des documents 34 C/4 et 34 C/5. Ses observations concernant les recommandations sont expos es ci-apr s.

63. En ce qui concerne la recommandation 1, le Directeur général appuie pleinement l'idée que l'UNESCO devrait renforcer son activité en matière de politique scientifique en tirant parti des contacts qu'elle a avec les gouvernements pour encourager et aider à planifier l'orientation des ressources vers le renforcement des capacités scientifiques. Il relève que cette question est expressément évoquée dans l'objectif primordial 2 du projet de 34 C/4 (« Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable ») et dans l'objectif stratégique de programme 4 (« Encourager l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation en mettant particulièrement l'accent sur les sciences fondamentales et l'énergie »).

64. Le Directeur général souscrit également à la recommandation 2, selon laquelle les programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences doivent s'intéresser aux nouveaux paradigmes scientifiques et prendre en compte la recherche de pointe ; il signale que ces formulations figurent dans l'objectif primordial 2. Pour ce qui est de la recommandation particulière qui a trait à l'utilisation des sites inscrits sur les listes de l'UNESCO pour un suivi mondial coordonné du changement climatique, de la perte de biodiversité et du développement durable, le Directeur général fait observer que cette question est abordée dans l'objectif stratégique de programme 3 (« Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles »).

65. S'agissant de la recommandation 3, selon laquelle les activités interdisciplinaires et intersectorielles devraient être nettement renforcées, le Directeur général accueille avec satisfaction ce point de vue, tout en relevant que le projet de 34 C/4 met l'accent sur un élargissement de l'action intersectorielle et interdisciplinaire comme faisant partie intégrante du processus de programmation. Il signale également qu'aux termes de l'objectif primordial 2, « on adoptera des approches interdisciplinaires dans tous les programmes en exploitant des contributions provenant de tous les domaines de la compétence de l'UNESCO ».

66. Le Directeur général tient pour particulièrement importante la recommandation 4, tendant à ce que l'enseignement scientifique soit hautement prioritaire. Il fait observer que l'enseignement scientifique est expressément traité dans l'objectif stratégique de programme 2 (« Encourager une éducation de qualité pour tous - de l'accès au succès dans la poursuite du développement durable ») et dans l'objectif stratégique de programme 4. Le Directeur général fait également remarquer, à titre d'important exemple des activités actuelles de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement des sciences, que l'Institut UNESCO-IHE est le premier établissement d'enseignement postuniversitaire au monde dans le domaine de l'éducation relative à l'eau, et qu'il s'emploie très activement à élargir les activités en la matière dans les pays en développement.

67. S'agissant de la recommandation 5, aux termes de laquelle la coordination et les synergies des programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux demandent à être améliorées, le Directeur général fait observer que cette question exige l'approbation expresse de la Conférence générale. La nécessité d'améliorer la coopération avec d'autres programmes du système des Nations Unies, qui fait l'objet d'une recommandation particulière, est déjà prise en compte dans l'objectif stratégique de programme 3. Toutefois, le Directeur général ne partage pas l'avis du Comité qu'il existe des chevauchements et un manque de coordination à l'intérieur du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives à l'eau douce ; en effet, le Programme hydrologique international est le seul programme scientifique du système des Nations Unies qui s'occupe de ces questions et il dialogue étroitement avec l'organisme de coordination à l'échelle du système, ONU-Eau.

68. Le Directeur général se félicite de la recommandation 6 quant à la nécessité d'améliorer le rayonnement des activités et les partenariats, tout en faisant observer que le projet de 34 C/4 met déjà cette question en relief dans les sections intitulées « Mandants, partenaires et partenariats » et « Visibilité et information du public ». Il souscrit également à la recommandation particulière (à l'attention des États membres) tendant à ce que les scientifiques soient représentés dans toutes les commissions nationales pour l'UNESCO, ce qui accroîtrait d'autant leur capacité d'être des

partenaires efficaces. Toutefois, le Directeur général considère que la mise en place d'un prix scientifique de l'UNESCO pour la paix, qui fait l'objet d'une recommandation spécifique, n'est pas nécessaire pour le moment, compte tenu des nombreux prix scientifiques de l'UNESCO qui existent déjà et qui demandent à être rationalisés plus avant. Il considère que les importants prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science donnent à l'Organisation une grande visibilité. Il rappelle également que le Conseil exécutif, à sa 171^e session, a approuvé une nouvelle stratégie et de nouveaux critères pour la mise en place des prix UNESCO, qui insistent en particulier sur la nécessité de financements extrabudgétaires pour tous les prix UNESCO.

69. Le Directeur général partage l'avis exprimé dans la recommandation 7 qu'« Une sélection, une appréciation et une évaluation rigoureuses et transparentes des programmes et des projets sont nécessaires », et souligne que cette recommandation est largement conforme à la section du projet de 34 C/4 qui s'intitule « Une gestion visant à l'efficacité ». S'agissant toutefois de l'observation du Comité relative au « déséquilibre du financement des programmes scientifiques en faveur des activités liées à l'eau », le Directeur général souhaite appeler l'attention sur le fait que les ressources financières additionnelles accordées à ces activités sont la conséquence directe de la décision de l'UNESCO d'établir, à compter du 31 C/5, des priorités principales pour chaque grand programme, compte tenu du volume limité des ressources à la disposition de l'Organisation et de la nécessité de mieux centrer les actions de l'UNESCO. « L'eau et les écosystèmes associés » est la priorité principale approuvée du grand programme II (Sciences exactes et naturelles) depuis trois exercices biennaux, ce qui a pour effet de renforcer le rôle et la visibilité de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies.

70. Le Directeur général approuve pleinement la recommandation 8, tendant à ce que le rôle moteur de l'UNESCO dans le domaine des sciences soit renforcé par quatre nouvelles initiatives mondiales. En ce qui concerne le forum périodique des ministres de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur, le Directeur général fait remarquer qu'une rencontre de ce genre a eu lieu pendant la 33^e session de la Conférence générale et qu'une autre est prévue au cours de la 34^e session. L'objectif stratégique de programme 8 (« Suivre les problèmes nouveaux et cruciaux d'éthique et de société ») répond pleinement à la recommandation détaillée concernant la fonction mondiale de veille que l'UNESCO devrait exercer pour pouvoir suivre les problèmes critiques d'éthique et de société qui se font jour.

71. Le Directeur général a soigneusement examiné la recommandation 9 relative à la mise en place d'un conseil consultatif scientifique et considère que cette question appelle une analyse plus approfondie, compte tenu des prérogatives des organes directeurs de l'UNESCO, des mandats des conseils scientifiques et comités des programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux, ainsi que des attributions du Service d'évaluation et d'audit (IOS) en matière d'évaluation des programmes de l'UNESCO. Toutefois, afin de renforcer l'intersectorialité et les activités interdisciplinaires, le Directeur général constituera au Secrétariat une équipe spéciale placée sous son autorité.

72. Le Directeur général prend note des possibilités de changements structurels des secteurs des sciences énoncées par le Comité (sans qu'il y ait eu de consensus à ce sujet). Il fait également observer que c'est de lui, en sa qualité de chef de Secrétariat de l'Organisation que relèvent tous changements structurels à apporter aux secteurs.

73. Le Directeur général veillera à ce que les recommandations contenues dans ce rapport qui seront approuvées par le Conseil exécutif et la Conférence générale reçoivent toute l'attention voulue.

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ

74. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 33 C/2 concernant l'examen des grands programmes II (Sciences exactes et naturelles) et III (Sciences sociales et humaines),
2. Ayant examiné le document 176 EX/7 et ses annexes,
3. Exprimant sa satisfaction au Comité chargé de l'examen d'ensemble pour le rapport approfondi qu'il a présenté,
4. Prenant note des observations du Directeur général au sujet de ce rapport,
5. Recommande à la Conférence générale d'approuver à sa 34^e session les grands axes des recommandations 1 à 8 du Comité, en ayant à l'esprit que le Directeur général : (i) ne partage pas l'avis que l'UNESCO devrait mettre en place à l'heure actuelle un prix scientifique pour la paix (paragraphe 68) ; (ii) considère que la recommandation 9 demande à être analysée plus avant (paragraphe 71).

ANNEXE I

MANDAT DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN D'ENSEMBLE

Le mandat adopté à la première réunion du Comité (13-15 mars 2006) est le suivant :

1. **BUT**

Le but de la création du Comité d'examen est de procéder à un examen d'ensemble du grand programme II - Sciences exactes et naturelles - et du grand programme III - Sciences sociales et humaines - de l'UNESCO à la lumière du mandat de l'Organisation, des priorités nationales et régionales et des besoins mondiaux actuels, examen qui ferait partie intégrante de la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5) et contribuerait à la planification des programmes.

2. **MANDAT**

- **Objectif général : contribuer à l'élaboration d'un cadre stratégique tourné vers l'avenir pour les programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences en prenant en considération trois nécessités interdépendantes :**

- ❖ La nécessité pour l'UNESCO d'adopter une approche prospective de l'ordonnement de ses priorités et de favoriser la réalisation d'un programme d'action novateur en accordant l'importance voulue aux tendances qui se dessinent et aux nouvelles priorités.
- ❖ La nécessité de renforcer le rôle des sciences dans l'action de l'UNESCO pour lutter contre la pauvreté, en contribuant au renforcement des capacités institutionnelles et humaines, à l'éducation et au développement durable.
- ❖ La nécessité de contribuer à la production de nouvelles formes de connaissances et à la mise en œuvre de formes d'action novatrices pour résoudre les problèmes, compte tenu des complexités nouvelles de l'orientation stratégique de la science au niveau mondial.

- **Atteindre l'objectif général à la faveur d'appréciations et de réflexions spécifiques :**

- ❖ Évaluation de la pertinence, des points forts et de l'impact des deux programmes de sciences de l'UNESCO, à la lumière de ses compétences de base et de ses priorités programmatiques eu égard aux objectifs internationaux de développement formulés notamment dans la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Document final du Sommet mondial de 2005, par la Conférence mondiale de la science de Budapest et par le Sommet pour le développement durable et ses activités de suivi, ainsi que dans les dispositifs, plans et actions interinstitutions mis en œuvre au sein du système des Nations Unies.

Dans ce cadre, l'examen devrait porter principalement sur :

- (a) le rôle et la pertinence des mécanismes intergouvernementaux institués au sein des deux programmes relatifs aux sciences, en particulier le rôle des cinq programmes scientifiques internationaux établis de longue date et du nouveau PISF, du CIB, des CIGB, ainsi que de la COMEST ;
- (b) le rôle et la valeur ajoutée des autres mécanismes existants tels que les instituts et centres de l'UNESCO de catégorie 1 et 2, les chaires UNESCO et la coopération

avec différentes organisations universitaires scientifiques et non gouvernementales qui ont reçu et continuent de recevoir un soutien de l'UNESCO, y compris par le biais d'accords-cadres ou sous la forme de contributions directes ;

(c) l'appréciation du rôle des deux grands programmes II et III dans le renforcement de l'intersectorialité.

❖ Appréciation du rôle actuel de l'UNESCO et de son avantage comparatif dans la communauté scientifique mondiale et, dans ce contexte, de la division du travail et des tâches avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes.

❖ Appréciation prospective du rôle de l'UNESCO face aux tendances et défis émergents et futurs dans le domaine des sciences.

❖ Identifier les futures compétences de base de l'UNESCO en matière de sciences, y compris les liens entre SC et SHS destinés à assurer complémentarité et harmonisation et les partenariats et la coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies - en particulier, dans le domaine des droits de l'homme, avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme - et avec d'autres organisations intergouvernementales, organes scientifiques, organisations non gouvernementales, gouvernements nationaux et le secteur privé ; dans ce contexte, réfléchir à l'interface entre les sciences sociales et humaines et les sciences exactes et naturelles.

• **Contribution à la planification des programmes : les éléments suivants seront dûment pris en considération :**

❖ La Conférence générale à sa 33^e session a défini un cadre général tant pour le processus de consultation du Directeur général sur la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2008-2013 (34 C/4) que pour la future structure de ce document, sur la base des débats tenus dans toutes les commissions de la Conférence générale touchant la préparation du document 34 C/4.

❖ En 2004-2005, la Conférence générale et le Conseil exécutif de l'UNESCO ont approuvé des résolutions et des décisions concernant un large éventail de questions relatives aux deux programmes de sciences de l'Organisation, lesquelles auront des incidences d'ordre varié sur le prochain exercice de planification des programmes dans le cadre des 34 C/4 et 34 C/5.

❖ Les faits nouveaux intervenant dans le système des Nations Unies tels qu'ils sont reflétés dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et les récents rapports et initiatives internationaux dans le présent domaine.

❖ En mars 2006, le Directeur général lancera le processus de consultation pour le 34 C/4 et le 34 C/5 au moyen d'un questionnaire adressé aux États membres de l'UNESCO, aux commissions nationales, à d'autres organismes du système des Nations Unies, aux OIG et aux ONG ayant des relations officielles avec l'UNESCO, processus qui sera suivi de mai à juillet 2006 d'une série de consultations régionales avec les commissions nationales, les résultats de toutes ces consultations devant apporter une contribution aux propositions préliminaires du Directeur général à soumettre au Conseil exécutif à sa session de l'automne 2006.

3. **COMPOSITION**

L'examen sera effectué par un Comité d'examen auquel participeront une équipe largement multidisciplinaire d'experts scientifiques venant d'États membres de toutes les régions, des

organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales compétentes et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, et qui travaillera en étroite collaboration avec tous les secteurs et bureaux intéressés du Secrétariat. Le Comité d'examen sera présidé par le Directeur général adjoint de l'UNESCO.

Le Comité d'examen sera composé de 15 experts et de 5 hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'UNESCO.

A. Secrétariat de l'UNESCO

Les membres suivants du Secrétariat de l'UNESCO seront membres du Comité d'examen : DDG (président du Comité d'examen), ADG/SC, ADG/SHS, ADG/IOC et DIR/BSP. Le DIR/IOS siègera en qualité d'observateur.

D'autres membres du Secrétariat de l'UNESCO seront appelés à apporter leur plein concours au Comité d'examen en lui fournissant promptement les informations et la documentation disponibles susceptibles de lui être nécessaires pour toute question pertinente, comme la programmation, l'évaluation, le personnel, les structures, etc., concernant les deux grands programmes, sur laquelle le Comité pourrait rechercher des informations, des données ou des documents.

B. Experts

Quinze experts de haut niveau ont été désignés par le Directeur général après consultation des États membres (par l'intermédiaire des groupes électoraux), parmi lesquels figurent des spécialistes des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, et des questions de politique scientifique et de développement social, en vue d'assurer à la fois une représentativité mondiale et une approche holistique.

4. MÉTHODES DE TRAVAIL

Sur la base de son calendrier de travail, le Comité devrait procéder à l'examen en faisant appel à différentes modalités telles que : réunions plénières au Siège ; établissement de sous-groupes thématiques ; audition d'experts de haut niveau, de décideurs ou de représentants de grandes organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que d'organisations régionales ; consultations sur des questions particulières au moyen de questionnaires à adresser aux principales parties prenantes nationales, régionales et internationales ; réalisation à la demande du Comité d'études de cartographie spécifiques utilisant dans toute la mesure possible les moyens les plus économiques et le travail en réseau. La documentation, les données et les informations disponibles seront rassemblées et fournies au Comité par le Secrétariat de l'UNESCO, les homologues institutionnels, les spécialistes, etc.

Il appartiendra au Comité d'examen d'examiner et d'approuver les méthodes de travail.

Le Comité d'examen sera assisté dans ses travaux par un secrétariat ad hoc. Le Secrétaire du Comité d'examen (de niveau directeur) sera secondé par des membres du personnel de l'UNESCO.

ANNEXE II

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

MEMBRES EXTERNES

Mme Fatma Attia (Égypte)

Spécialité : hydrologie

Professeur émérite, Centre national de recherche sur l'eau

Directrice du projet de wateringues

M. Jean Audouze (France)

Spécialité : astrophysique

Astrophysicien et Directeur de recherche à l'Institut d'astrophysique de Paris, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Paris, France

Vice-Président de la Commission nationale française pour l'UNESCO

M. Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc)

Spécialité : ingénierie aéronautique

Président de l'Université Al Akhawayn, Ifrane (Maroc)

Président de l'Observatoire national pour le développement humain

M. Alexander Boksenberg (Royaume-Uni)

Spécialités : sciences physiques, ingénierie, astronomie

Professeur honoraire d'astronomie expérimentale à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni

Président de la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO et Président de son Comité des sciences exactes et naturelles

M. Ian Bryceson (Norvège)

Spécialités : écologie marine et côtière ; résilience et vulnérabilité des systèmes socioécologiques

Professeur, Département d'études sur les questions internationales et le développement

Université norvégienne des sciences de la vie

M. Marco Gandásegui (Panama)

Spécialité : sociologie

Professeur à l'Université de Panama, Panama

Chercheur, Centre d'études latino-américaines (CELA), République du Panama

M. Ping Huang (Chine)

Spécialité : sociologie

Directeur général du Bureau pour la coopération internationale, Académie chinoise des sciences sociales (CASS), Beijing (République populaire de Chine)

M. Ashok Jhunjunwala (Inde)

Spécialité : ingénierie électrique

Professeur, Département d'électrotechnique, Institut indien de technologie (IIT), Chennai (Inde)

Membre du Conseil consultatif scientifique auprès du Premier Ministre

M. Babacar Kante (Sénégal)

Spécialité : droit public

Professeur en droit public et sciences politiques, Université Gaston Berger, Saint-Louis (Sénégal)

Mme Rumyana Mihneva (Bulgarie)

Spécialité : histoire et culture des débuts de l'Europe moderne et des Balkans (XV^e - XVIII^e siècles)

Professeur, Département d'histoire et d'études européennes, Université libre de Varna

Mme Kathie Olsen (États-Unis)

Spécialité : neurosciences

Directrice adjointe de la National Science Foundation (États-Unis), Washington D.C. (États-Unis)

M. Rem Petrov (Fédération de Russie)

Spécialité : immunologie

Conseiller, Académie russe des sciences

M. Luis Alberto Quevedo (Argentine)

Spécialité : sociologie

Directeur du programme « Communication » de la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO)

Professeur associé permanent en sciences politiques, enseignement universitaire de sociologie Université de Buenos Aires (UBA)

M. Shinichi Yamamoto (Japon)

Spécialité : économie/enseignement supérieur

Professeur à l'Institut de recherche pour l'enseignement supérieur, Université d'Hiroshima (Japon)

MEMBRES INTERNES

M. Marcio Barbosa, directeur général adjoint de l'UNESCO et président du Comité

M. Walter Erdelen, sous-directeur général pour les sciences exactes et naturelles (SC)

M. Patricio Bernal, sous-directeur général, Commission océanographique intergouvernementale (COI)

M. Pierre Sané, sous-directeur général pour les sciences sociales et humaines (SHS)

M. Hans D'Orville, directeur du Bureau de la planification stratégique (BSP)

OBSERVATEUR

M. John Parsons, directeur du Service d'évaluation et d'audit (IOS)